

La volonté du canton de Vaud de mettre en œuvre de manière anticipée le taux unique d'imposition des personnes morales donne des ailes à la droite

Genève sous pression fiscale

PHILIPPE BACH

Finances publiques ► *L'Alléingang* vaudois met la pression sur Genève. Il a une semaine, dans le cadre de la présentation de son programme de législature, le Conseil d'Etat vaudois annonçait sa volonté de mettre en œuvre de manière anticipée – à l'horizon 2019 – la loi concrétisant la fin des statuts spéciaux. Au bout du lac, alors que cette question doit être réglée au niveau fédéral dans le cadre du projet PF17 – la nouvelle mouture de la troisième réforme de la fiscalité des entreprises RIE III –, des voix se font entendre pour que le turbo soit également mis dans la cité de Calvin.

Il est vrai que la manœuvre vaudoise est moins douloureuse pour les caisses publiques de ce canton. Il devrait lui en coûter 128 millions de francs de manque à gagner (si on tient compte des compensations fédérales qui manqueront à l'appel pour quelque 94 millions de francs et le fait que, durant une période de transition, les sociétés à statuts ne verront pas leur impôt augmenter pour un montant évalué à 34 millions). A mettre en lien avec les pertes genevoises qui avaient été évaluées à 350, voire 450, millions de francs pour la RIE III. Et la dette vaudoise n'est que de 850 millions de francs contre 12,5 milliards à Genève.

Mise en œuvre en 2020

Après le refus, le 12 février, de la RIE III (59% de non), le dossier a été remis à plat au niveau fédéral dans le cadre de PF17. Ge-



Le 1^{er} novembre, le grand argentier vaudois, Pascal Broulis, annonçait que la réforme fiscale entrerait en vigueur déjà en 2019. KEYSTONE

nève table sur une mise en œuvre au niveau cantonal en janvier 2020. Le canton de Vaud aurait, lui, mis sous toit sa législation une année plus tôt. «Nous obéissons à un double mandat puisque les Vaudois avaient approuvé notre projet cantonal et qu'ils ont également dit oui à la RIE III», explique Pascal Broulis, ministre des Finances vaudoises.

Genève et Vaud avaient pourtant passé une sorte de pacte de non-agression en matière fiscale pour éviter l'écueil du dumping fiscal intercantonal.

Du moins c'était la doctrine au bout du lac. Pascal Broulis réfute l'existence de tout accord allant dans ce sens: «Le dernier acte officiel s'inscrivant dans le cadre de la fiscalité régionale était un recours de Micheline Calmy-Rey, lorsqu'elle était aux Finances, pour taxer les pendulaires vaudois, et elle avait perdu sur toute la ligne.»

Enfin, selon le grand argentier, il s'agit aussi d'une question de principe. La Suisse a pris des engagements face à l'Union européenne. «Un retard d'une année avec une entrée en vigueur

en 2020 ne serait pas dramatique, bien sûr, mais en Suisse nous avons l'habitude de tenir nos promesses.»

Plan de bataille

Cette mise en œuvre anticipée met la pression sur Genève, admet Alexandre de Saussure, président du PLR (Parti libéral-radical). «Il faut que nous bougions, sinon nous allons nous retrouver avec des taux d'imposition des personnes morales à 13,79% dans le canton de Vaud et de 24% à Genève, cela ne sera pas tenable.»

Le projet de mise en œuvre de la RIE III dans la législation genevoise et qui avait fait l'objet d'une convention protocolée a été gelée par la commission des finances du Grand Conseil genevois. Les travaux des députés vont reprendre au début de l'année prochaine, probablement en février.

Avec un plan de bataille. Pour le PLR, la loi arrêtée avant le vote fédéral de la RIE III peut être adoptée telle quelle. Nul besoin de mettre la charrue avant les bœufs en revanche. L'horizon 2020 évoqué par le Conseil

l'Etat chargé des Finances, Serge Dal Busco, fait consensus. Le fait que Vaud disposerait, le cas échéant, d'un cadre législatif plus favorable que Genève et avant ce dernier n'est pas jugé dramatique. Ce hiatus serait limité à une année et serait insuffisant pour provoquer un exode d'entreprise, estime Alexandra Rys, porte-parole de la Chambre de commerce, d'industrie et des services. Sans oublier que pour les sociétés à statuts spéciaux, le statu quo est favorable à Genève.

Marge de manœuvre réduite

Le refus de la RIE III sera-t-il intégré dans les négociations politiques d'ores et déjà lancées dans les travées du parlement genevois? En clair: la droite est-elle prête à lâcher un peu de lest au centre-gauche? Vendredi, l'Union syndicale suisse a voté une résolution proposée par la Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS) demandant une neutralité fiscale de l'opération. Ce qui mettrait le taux unique d'imposition du bénéfice des entreprises à 16% en lieu et place des 13% évoqués précédemment.

Le PLR estime cette demande irréaliste. Le PS et les Verts, eux, exigent des garanties pour que les prestations publiques soient maintenues mais laissent la porte ouverte à des négociations. «Même si nous ne croyons pas à l'argument que la baisse fiscale de 24% à 13% permettrait de combler le manque à gagner via une relance économique, comme l'affirment les partis de droite», selon Carole-Anne Kast, présidente du Parti socialiste genevois. I